

VETATHLON DU HARAS DE SAINT LO

« Epreuve S, XS et JEUNES »

Haras de Saint Lo, route de Paris

Article 1 Conditions de participation

La participation au Vetathlon du Haras du 7 Avril 2019 est ouverte aux personnes nées de 2013 à 2006 pour l'épreuve JEUNES, avant 2006 pour l'épreuve XS et avant 2004 pour l'épreuve S avec obligation pour les mineurs(es) de présenter une autorisation parentale. Les inscriptions sont limitées à 200 concurrents pour l'épreuve XS et S, dont 30 relais sur chaque épreuve.

Article 2 Participation en individuel ou en relais

L'épreuve peut être courue en individuel ou en relais.

Les relais sont composés de catégories d'âges libres. Elles seront classées dans la catégorie d'âge censée être la plus performante (ex : 1 veteran + 1 senior seront classés senior). Le premier relayeur effectue la partie course à pied tandis que le second effectue la partie vélo.

Article 3 Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site xxxxxxxx

Les participants doivent présenter une licence triathlon en compétition ou un certificat médical de non contre indication de la pratique du sport en compétition de moins d'un an au jour de la compétition. La licence FFA dispense de certificat médical pour la partie course à pied. La licence FFC dispense de certificat médical pour la partie vélo.

Article 4 Accueil et retrait des dossards

L'accueil des participants et le retrait des dossards seront effectifs à partir de 8h00 dans l'enceinte du Haras de Saint Lô

Le départ de la course est fixé à 10h00 pour l'épreuve XS, 12h00 pour les course JEUNES et 14h00 pour l'épreuve S

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de décaler ces horaires.

Article 5 équipements

Chaque participant disposera d'un dossard et d'une plaque vélo.

Les dossards doivent être accrochés sur le devant et la plaque vélo sera fixée sur le guidon du VTT (attaches fournies par l'organisation).

Article 6 sécurité

Le port d'un casque homologué, à coque rigide et sanglé, est obligatoire pour la partie vélo.

Article 7 Conditions de course

<u>Distances :</u>	<u>6 – 9 ans</u>	<u>10 -13 ans</u>	<u>XS</u>	<u>S</u>
Course à pied 1 :	250 m	500 m	2,5km	5,5 km
VTT	1 km	4 km	6 km	16 km
Course à pied 2 :	250 m	500 m	1,25 km	2,5 km

Des panneaux d'affichage placés au point de retrait des dossards reproduiront les informations et directives essentielles à l'intention des concurrents.

Tous les concurrents devront obligatoirement assister au briefing donnant toutes les consignes de course. Il sera réalisé sur la ligne de départ 15 minutes avant le départ de la course.

Article 8 Tarifs

Course Jeunes : gratuit

Course XS : 10 euros en individuel et 16 euros pour l'équipe en relais. Les licenciés FFTRI bénéficient d'une réduction de 2 euros.

Course S : 12 euros en individuel et 16 euros pour l'équipe en relais. Les licenciés FFTRI bénéficient d'une réduction de 2 euros.

Article 9 Assurances

Concernant la responsabilité civile, les organisateurs sont couverts par la police d'assurance de la FFTRI l'épreuve ayant reçu l'agrément de la FF TRI.

Quant à la l'assurance individuelle accident, les licenciés FFTRI bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Pour les non licenciés FFTRI la souscription d'une licence journée FFTRI est obligatoire. La souscription se fera au moment du retrait du dossard et le prix est inclus dans l'inscription.

Article 10 Discipline sportive

Les concurrents doivent se soumettre aux recommandations du comité d'organisation et aux décisions des arbitres . Malgré la présence d'orienteurs aux carrefours, les concurrents se doivent de respecter le code de la route. Toute erreur de parcours sera reconnue comme étant de leur seule responsabilité. Le repérage du parcours avant le départ de l'épreuve est vivement conseillé.

Article 11 Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs du Vetathlon à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à cette course et aux cérémonies de remise des récompenses associées, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 12 Classements et résultats

Les résultats seront donnés sur place, au scratch, après l'arrivée de la dernière équipe.

Les catégories récompensées seront Mini Poussins, Poussins, Pupilles, Benjamins pour les jeunes.

Pour la courses XS et S seront récompensés le scratch homme, femmes et équipes.

Les licenciés FFTRI figurant au palmarès devront se présenter au podium de remise des récompenses en tenue de club

Article 13 Engagement du participant

Chaque participant s'engage à respecter le présent règlement

Article 14 Modification de règlement

En cas de nécessité le présent règlement pourra être modifié.